

Résumé de la discussion sur la situation du Midi et ses liens avec Paris, ainsi que sur la question de la liberté de la presse suite aux accusations portées contre Barras et Fréron, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Pierre Ruamps

Citer ce document / Cite this document :

Ruamps Pierre. Résumé de la discussion sur la situation du Midi et ses liens avec Paris, ainsi que sur la question de la liberté de la presse suite aux accusations portées contre Barras et Fréron, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16399_t1_0387_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Nous vous dirons que hier il fut proposé à la société de Marseille de déclarer traitres à la patrie les individus qui voudraient trouver des fripons et des dilapidateurs de la fortune publique dans la société populaire : nous ne ferons aucune observation à ce sujet. Vous remarquerez seulement qu'il est clair qu'ils ont en vue ce qui se trouve dans notre discours à cette société sur les fripons et les dilapidateurs.

Nous pouvons vous assurer qu'avec de l'ensemble nous viendrons à bout de déjouer tous les complots liberticides qui sont ici à l'ordre du jour.

La grande masse est bonne ici, ainsi que dans le département ; mais la terreur qu'entretiennent les scélérats meneurs l'empêche de se prononcer ; et pendant ce temps-là ils cherchent à tout entraver et à se faire des partis à la Robespierre, en tenant les mêmes propos et en jouant les mêmes rôles.

Salut et fraternité.

J.-J. SERRES, AUGUIS.

GRANET : Je demande que Moïse Bayle donne lecture de l'adresse que nous avons écrite, il y a trois mois à la société populaire de Marseille, [*murmures*] (90) et l'on verra si nos principes ne sont pas dans le meilleur sens.

Moïse BAYLE : Voici cette lettre...

Plusieurs voix : L'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

On demande l'insertion au bulletin des lettres lues par Treilhard.

L'insertion est décrétée.

Moïse BAYLE : J'avais dit que Robespierre avait dénoncé aux Jacobins Fouché, comme conspirateur ; que Fréron, dans son numéro d'hier, a dénoncé Granet et moi...

[On lui crie de s'adresser aux tribunaux ou d'écrire] (91)

L'ordre du jour ! s'écrie-t-on de toutes parts.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

DURAND-MAILLANE : On nous a dit que la lettre qui a été lue d'abord a été adressée par les représentants du peuple à la députation des Bouches-du-Rhône. Comme député des Bouches-du-Rhône, je suis bien aise de déclarer que jamais je n'ai eu communication de rien ; à l'égard des avis que nous pouvions donner à nos collègues, relativement aux localités, je déclare encore que je n'en ai donné aucun, si ce n'est à leur départ.

Un autre membre de la même députation fait une déclaration pareille.

MÉAULLE : Je croyais que la Convention avait renoncé aux questions particulières.

Plusieurs voix : Oui

MÉAULLE : Je crois qu'elle fera bien encore de renoncer à s'occuper des difficultés qui s'élèvent entre les députations. Prenez garde de laisser former par ces discussions un congrès fédéraliste. D'après ces motifs, je demande l'ordre du jour sur les difficultés qu'on veut faire naître.

BENTABOLE : Il n'y a point là de difficultés, en vain voudrait-on le faire croire ; ce n'est qu'une explication. J'appuie au reste l'ordre du jour.

[DESRUES : On a demandé l'impression des lettres au bulletin, je demande que la dernière seulement y soit insérée, parce que ces lettres renferment entr'elles une contradiction : on lit, dans la première, que l'esprit des habitants de Marseille est mauvais, et dans la seconde, on dit que la masse de cette commune est excellente.]

GRANET : J'appuie cette observation : elle est juste.

THURIOT : Il n'y a point de contradiction réelle ; la masse des habitants de Marseille est excellente, mais elle est comprimée par la terreur, et c'est dans ce sens que Jeanbon Saint-André dit, dans sa première lettre, que l'esprit qui règne à Marseille est mauvais.] (92)

L'ordre du jour est adopté (93).

46

Un membre [RUAMPS] demande qu'on donne lecture des pièces qu'on dit exister, et qu'on prétend désigner Barras et Fréron comme ayant dilapidé les deniers publics.

Barras et Fréron demandent la lecture des pièces, et d'être entendus pour repousser ces inculpations, qu'ils disent mal fondées.

Un membre obtient la parole pour une motion d'ordre ; il invoque la liberté de la presse comme le seul moyen de faire connoître les dilapidateurs.

On demande le renvoi de toutes les propositions aux comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, pour en faire un prompt rapport. Cette proposition est décrétée (94).

GRANET (95) : Je demande que la dénonciation contre Fréron soit renvoyée au comité de Sûreté générale. (*On murmure.*)

RUAMPS : On dit qu'il existe des lettres où Fréron et Barras sont accusés de dilapidations. J'en demande la lecture.

(92) *Débats*, n° 732, 21.

(93) *Moniteur*, XXII, 57-58. *Débats*, n° 732, 18-21 ; *J. Fr.*, n° 728 ; *M.U.*, XLIV, 26-27, 35, 52-53 ; *Rép.*, n° 3 ; *Gazette Fr.*, n° 996 ; *Ann. R.F.*, n° 3 ; *F. de la Républ.*, n° 3 ; *J. Perlet*, n° 730 ; *J. Mont.*, n° 147 ; *Mess. Soir*, n° 766 ; *Ann. Patr.*, n° 631 ; *J. Univ.*, n° 1764 ; *J. Paris*, n° 3 ; *Bull.*, 2 vend.

(94) *P.-V.*, XLVI, 41-42.

(95) *Moniteur*, XXII, 58-60.

(90) *Débats*, n° 732, 20.

(91) *Ann. R.F.*, n° 3.